

La paie dans le bâtiment

Objectifs :

Identifier les spécificités relatives à l'établissement des paies et des charges sociales des entreprises du secteur du bâtiment. Mettre à jour ses connaissances en paie de la Convention Collective Nationale du bâtiment. A la fin de la formation, les participants seront à même de traiter les paies du secteur du bâtiment.

Dates et durée :

Lundi 19 et mercredi 21 juin 2023 de 13h30 à 17h (7h avec pauses de 15 mn à 15h) en distanciel synchrone via le logiciel Zoom (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation)

Prix par participant :

- Cabinet correspondant* de France Gestion : 0 €
- Public : 240 € HT

() Avoir au moins 1 client adhérent de France Gestion*

Public concerné : Collaborateurs de cabinet comptable

Intervenante : Françoise PICCA, formatrice, expert-comptable

Pré-requis : Aucun

Moyens techniques et pédagogiques :

Techniques :

- Accès à une plateforme de visioconférence Zoom après envoi d'un lien et d'un code de connexion.

Pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices pratiques
- Echanges d'expériences
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation, conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

- Lors du déroulement de la formation :

- Mises en situations, exercices et corrigés
- Temps dédié à l'ancrage des savoirs (reformulation, questions/réponses)

- A l'issue de la formation :

- Questions orales et réponses
- Un point sera effectué sur ce qui a été étudié dans la journée afin de s'assurer que tout a bien été assimilé et de pouvoir reprendre certaines parties en fonction des retours des apprenants.

Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation
- Francis.villos@france-gestion.fr / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

Programme :

Introduction – Définition

- Les dispositions de la convention collective

1^{ère} partie – Contrat de travail

- Classification
- Période d'essai
- Clauses particulières
- Contrat de Chantier

2^{ème} partie – Salaire brut

- Indemnités de trajet
- Indemnités de transport
- Paniers, tickets restaurant
- Indemnités « grand déplacement »
- Habillage

3^{ème} partie – Cotisations sociales

- Traitement social des indemnités de déplacement
- Abattement pour frais professionnels
- Caisse de congés payés

4^{ème} partie – Gestion des absences

- Retenue pour absence
- Congés payés
- Incapacités
- Intempéries